

## **Extrait des délibérations du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO du jeudi 22 juillet 2010**

L'an deux mille neuf, le 22 juillet 2010 à 17.30 heures, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par Loïc RAOULT, le Président en date du 15 juillet 2010

### **ETAIENT PRESENTS :**

**BINIC** : Christian URVOY, Frédéric BERROD, Anne LEROY  
**ETABLES SUR MER** : Marcel PINCEMIN, Hervé THORAVAL, Gilbert BERTRAND  
**LANTIC** : Hugues LESAGE, Nicolas HEURTEL  
**PLOURHAN** : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN  
**SAINT-QUAY-PORTRIEUX** : Martine POIGNONNEC, Mariannick KERVOELEN,  
**TREVENEUC** : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

### **ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :**

**BINIC** : Marie Françoise LE LEPVRIER par Christian URVOY  
**ETABLES SUR MER** : Jacques DUMORTIER par Marcel PINCEMIN  
**LANTIC** : Christian LEMAITRE par Nicolas HEURTEL  
**SAINT-QUAY-PORTRIEUX** : Isabelle QUERE par Mariannick KERVOELEN, Dominique BLANC par Martine POIGNONNEC

### **ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :**

**BINIC** : Jessica APPERCE, Philippe GUEGAN  
**SAINT QUAY PORTRIEUX** : Mathieu TANON

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Daniel NORMAND

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

## **DELIBERATION N° 2010-085**

### **Potes et Potirons**

A son ouverture en Août 2003, Potes et Potiron accueillait 12 enfants de 2 mois à 4 ans. En 2005, l'agrément passe à 15 enfants sans pour autant apporter de modification au bâtiment.

Cependant, il apparaît certains dysfonctionnements qui ont un impact dans l'organisation au quotidien.

Aujourd'hui, afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et prendre en compte les nouveaux besoins des familles, la commission vie sociale a souhaité engager une réflexion sur une évolution des locaux :

- Un dortoir pour 15 enfants aux normes en vigueur.
- Un espace Bureau : Possibilité d'accueillir les familles dans un bureau « fermé » (RDV pour les inscriptions, entretiens téléphoniques, échanges plus confidentielles avec les familles).
- Un Espace pour le rangement du matériel.
- Une salle du personnel.
- Une salle d'activités adaptée aux enfants.

Il est à noter que ce projet s'inscrit dans une réflexion plus globale concernant le réaménagement des horaires et le nombre de places toujours en lien avec les besoins des usagers.

Pour information, ce projet est éligible à un co-financement du Conseil Général (contrat de territoire) et du Conseil Régional (contrat de Pays).

Aussi, sans présager de la décision finale de la communauté de communes, il est apparaît souhaitable de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional assez rapidement afin d'espérer un avis favorable.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
	Montant		Montant	Taux	Etat
Fonctionnement (TTC)	€	Europe			
Equipements (HT)	144 000 €	Etat			
Maîtrise d'oeuvre	16 000 €	<b>Région – Contrat de Pays</b>	<b>32 000 €</b>	<b>20 %</b>	<b>En cours</b>
		Département – Contrat de territoire	32 000 €	20 %	Déposé
		Autofinancement	96 000 €	60 %	
<b>TOTAL</b>	<b>160 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>160 000 €</b>	<b>100 %</b>	

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité

Le conseil communautaire:

- Approuve le plan de financement prévisionnel

- Autorise le Président à solliciter le Conseil Régional, dans le cadre du contrat de Pays, pour l'octroi d'une subvention.